



Entre : Le GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, représenté par le MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉGIONAL, monsieur Michel Audet et par la MINISTRE DÉLÉGUÉE AU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET AU TOURISME, madame Nathalie Normandeau, dûment autorisés,

ci-après désigné le « **GOUVERNEMENT** »

Et : La SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC, société d'État légalement constituée, sise au 600, de la Gauchetière Ouest, bureau 1700, Montréal (Québec) H3B 4L8, représentée par son président-directeur général par intérim, monsieur Henri A. Roy, dûment autorisé,

ci-après désignée la « **SGF** »

Et la région : Le Comité régional ACCORD de la région de la Chaudière-Appalaches, représenté par son président, monsieur Pierre-Maurice Vachon,

ci-après désigné le « **COMITÉ RÉGIONAL ACCORD** »

Et son partenaire associé Le Conseil régional de concertation et de développement de Chaudière-Appalaches, corporation légalement constituée, sise au 25, boulevard Taché Ouest, bureau 102, Montmagny (Québec) G5V 2Z9, représentée par son président, monsieur Réal Laverdière, dûment autorisé,

ci-après désigné le « **CRCD** »

ATTENDU QUE les nouveaux éléments de contexte qui prévalent appellent une vision renouvelée du développement régional reposant sur la capacité d'une région d'innover, de s'adapter en permanence, de se mobiliser et de se démarquer principalement dans un domaine qui lui permet de relever le défi de la mondialisation, de développer son image de marque et sa qualité de vie;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a exprimé sa volonté de conclure un nouveau contrat social avec chacune des régions du Québec, appelé Action concertée de coopération régionale de développement (ACCORD) en vue de réaliser un plan d'action économique régional, faisant appel à la participation des entrepreneurs civiques d'une région, de concert avec les leaders industriels du milieu et s'appuyant sur l'expertise disponible au sein de l'appareil gouvernemental et de ses sociétés d'État, en y assurant la participation des acteurs financiers présents au Québec;

ATTENDU QUE la SGF entend contribuer au développement de projets industriels en région et participer activement à l'effort du gouvernement du Québec en matière de développement des régions du Québec;

ATTENDU QUE la SGF a initié la démarche ACCORD et qu'elle entend y participer activement en mettant son expertise à contribution;

ATTENDU QUE le système productif regroupe l'ensemble des entreprises et des organisations (centres de recherche, de formation, sociétés de financement, clients, ...) qui participent au même espace stratégique, qui ont en d'autres mots des relations marchandes ou non marchandes, de concurrence ou de coopération, dans l'espace de leurs produits, de leurs technologies ou de leurs approvisionnements;

ATTENDU QUE le créneau d'excellence est défini comme un système productif, ou un segment d'un système productif qu'une région, ou un territoire, a identifié et où elle peut prétendre jouer un rôle prépondérant et développer une image de marque qui sera reconnue à l'échelle nationale et internationale;

ATTENDU QUE la démarche ACCORD se veut une démarche concertée dont la réalisation est prévue en deux phases;

ATTENDU QUE la première phase de cette démarche est la conclusion d'une entente de principe des partenaires sur le développement de créneaux d'excellence, capables de positionner la région comme un joueur majeur dans l'économie nord-américaine et mondiale à l'intérieur de secteurs d'activités particuliers, et pour lequel la région pourra développer une image de marque;

ATTENDU QUE la présente entente constitue un engagement moral, une entente de principe entre les partenaires, qui n'a pas de valeur juridique;

EN CONSÉQUENCE, le gouvernement du Québec, la Société générale de financement du Québec et le Comité régional ACCORD de la région de la Chaudière-Appalaches, conviennent de ce qui suit :



1. OBJETS DE L'ENTENTE DE PRINCIPE ACCORD

La présente entente a pour objet :

- 1.1 D'identifier et de convenir de créneaux d'excellence capables de positionner la région de la Chaudière-Appalaches comme un joueur majeur dans l'économie nord-américaine et mondiale;
- 1.2 D'identifier les conditions de mise en place et de développement, autant sur le plan social qu'économique, de ces créneaux d'excellence;
- 1.3 De faire de la région de la Chaudière-Appalaches le leader du créneau des **Matériaux composites et du plastique** au Québec, en Amérique du Nord et dans le monde;
- 1.4 De faire de la région de la Chaudière-Appalaches le leader du créneau des **Produits de revêtement et d'apparence en bois** au Québec, en Amérique du Nord et dans le monde;
- 1.5 D'associer le développement du créneau du **Meuble** de la région de la Chaudière-Appalaches à d'autres régions québécoises et ainsi assumer conjointement le positionnement nord-américain et mondial de ce créneau d'excellence;
- 1.6 D'associer le développement du créneau des **Textiles techniques** de la région de la Chaudière-Appalaches à d'autres régions québécoises et ainsi assumer conjointement le positionnement nord-américain et mondial de ce créneau d'excellence;
- 1.7 D'établir le créneau des **Technologies environnementales reliées à la production et à la transformation animale** de la région de la Chaudière-Appalaches comme créneau d'excellence émergent et ainsi, sur un horizon à plus ou moins long terme, de veiller à son développement;

2. DESCRIPTION DES CRÉNEAUX D'EXCELLENCE IDENTIFIÉS

- 2.1 Le créneau des **Matériaux composites et du plastique**, pour lequel la région de la Chaudière-Appalaches est reconnue comme leader, se caractérise par un dynamisme et un leadership régional très présent, une masse critique d'entreprises importantes, un bassin de centres de recherche et d'instituts de formation ainsi qu'une forte croissance.

Le créneau regroupe plus de 130 entreprises employant au-delà de 5 000 personnes. Parmi les entreprises phares du secteur, on retrouve IPL inc. (Saint-Damien – 1 100 employés), Maax inc. (Sainte-Marie, Tring-Jonction - 500 employés), ADS Groupe Composites inc. (St-Elzéar - 350 employés), René Matériaux Composites inc. (Sainte-Clotilde-de-Beauce - 325 employés) et le Groupe Bocenor inc. (Saint-Joseph - 200 employés).

Les entreprises qui oeuvrent dans la transformation des **plastiques** sont principalement concentrées dans la région de Saint-Damien-de-Bellechasse. Elles se sont regroupées autour d'IPL, qui s'y est installée en 1950, et qui est de loin la plus importante entreprise du secteur au Québec. Cette région forme désormais une véritable "plastic valley". Quant aux entreprises dont l'activité principale est la mise en forme des **matériaux composites**, elles se sont développées dans la Beauce, principalement dans la région de Sainte-Marie, ainsi que dans la région de l'Amiante. Le créneau englobe également les fournisseurs en amont (résines, fibre, semi-produits), les transformateurs composites ainsi que les fournisseurs d'équipements de transformation. À elle seule, l'industrie du plastique en Chaudière-Appalaches génère 350 M\$ de revenu (4,6 % de la production manufacturière régionale) dont 80 M\$ en terme d'exportation (2,5 % des exportations régionales).

Les matériaux composites et plastiques embrassent plus d'un secteur industriel et desservent plusieurs marchés. Parmi ceux-ci, la Chaudière-Appalaches se démarque dans les produits destinés au matériel de transport et les produits pour la construction, en particulier, les produits pour salles de bain.

En ce qui a trait au système d'innovation, la région compte sur plusieurs centres de recherche et institutions de formation : Centre de technologie minérale et de plasturgie, Centre sectoriel des plastiques, Centre de robotique industrielle, Centre de formation professionnelle l'Envolée. La région entretient également des relations intenses avec d'autres centres et instituts à l'extérieur de ses frontières dont, entre autres : le Centre des Matériaux Composites de St-Jérôme, la Faculté des Sciences et de génie de l'Université Laval et le Centre de Recherche en Science et Ingénierie des Macromolécules. On retrouve également en Chaudière-Appalaches la présence de la Vallée de la Plasturgie, un regroupement des entreprises du secteur de la région qui vise à favoriser la concertation entre les principaux intervenants de l'industrie régionale, à promouvoir l'industrie à l'échelle régionale, nationale et internationale et à mettre en œuvre des initiatives visant la résolution de la problématique de pénurie de main-d'œuvre. Plus récemment, la Table



régionale de la Plasturgie sur la productivité et l'innovation a vu le jour dans la région. Cette table à pour mandat d'implanter des projets de production à valeur ajoutée dans l'ensemble des entreprises du secteur.

Enfin, le marché des **matériaux composites et du plastique** connaît une croissance annuelle de 6 %, deux fois plus rapide que celle des autres secteurs manufacturiers, alors que la croissance des exportations atteint près de 15 %. Avec ses atouts, la région est sans contredits en position stratégique pour profiter du potentiel de développement qu'offre le secteur.

- 2.2 Le créneau des **Produits de revêtement et d'apparence en bois**, pour lequel la région Chaudière-Appalaches est reconnue comme leader, se caractérise par la présence de plusieurs entreprises phares, une masse critique de main-d'œuvre ainsi qu'un potentiel à l'exportation très intéressant.

Le « bois d'apparence » désigne un grand nombre de produits finis en bois de résineux ou de feuillu. Il inclut en particulier les bois traités à usage extérieur, bardages, éléments décoratifs, moulures, composantes de portes et de fenêtres, revêtements de plancher et composantes de meuble. Le créneau regroupe 260 entreprises qui génèrent une production totale dépassant 1 MM\$ (13,6 % de la production manufacturière régionale) dont dépendent 6 000 emplois (15,5 % de l'emploi régional). La région se classe au 1^{er} rang en terme de quotient de localisation pour l'industrie nord-américaine dans le secteur de la *fabrication des autres produits en bois*. Les entreprises phares de ce créneau sont dans les domaines des portes et fenêtres (Donat Flamand – 440 employés, Laflamme portes et fenêtres – 335 employés, Bonneville portes et fenêtres – 251 employés), des parquets lattés (Boa-franc – 300 employés) et d'autres produits divers (Industries Maibec – 302 employés, Groupe Paré-Brossel – 93 employés). La région possède des institutions d'enseignement en formation professionnelle à Ste-Marie et à St-Georges.

Depuis 1990, la quête des entreprises pour améliorer leur compétitivité a permis d'accroître la capacité de production des usines, d'augmenter leur productivité, de réduire les coûts de fabrication et enfin d'asseoir leur positionnement sur les marchés internationaux, avec des produits de qualité à prix concurrentiels. L'industrie des bois d'apparence a d'ailleurs connu ces vingt dernières années une croissance considérable, qui selon les intervenants du secteur devrait se poursuivre au cours des dix prochaines années. Les perspectives de croissance sont particulièrement prometteuses en terme d'exportation.

L'important couvert forestier régional pourrait représenter un autre atout pour la région en terme d'approvisionnement en matières premières pour les entreprises. Finalement, le nombre considérable d'entreprises présentes en Chaudière-Appalaches illustre le potentiel de développement de nouveaux produits d'apparence, créneau appelé à un essor remarquable.

- 2.3 Le créneau du **Meuble**, pour lequel la région est reconnue comme un associé déterminant aux régions de la Mauricie, du Centre-du-Québec et de Lanaudière, se caractérise par un bassin d'entreprises phares dynamiques et une main-d'œuvre qualifiée.

Le créneau inclut la production des meubles conçus pour les secteurs résidentiels et institutionnels tels que les écoles, hôtels, restaurants et autres établissements publics, ainsi que les meubles de bureau.

Dans la région, ce créneau englobe plus de 120 entreprises (12 % des entreprises du meuble au Québec), génère près de 5 000 emplois (12 % de l'emploi régional) et représente des ventes de plus de 450 M\$ (6 % de la production manufacturière régionale). La région se classe au 2^e rang en terme de quotient de localisation pour l'industrie nord-américaine dans le secteur de la *fabrication de meubles et de produits connexes*.

Le créneau a notamment été retenu en raison de la présence de nombreuses entreprises phares du meuble, que ce soit Teknion Roy & Breton inc. (Montmagny et St-Vallier – 1 000 employés), Industries de la Rive-Sud Itée (Sainte-Croix - 500 employés), Industries Amisco Itée (L'Islet – 400 employés), Industrie A.P. inc. (Laurier-Station – 350 employés), Meubles Idéal inc. (Saint-Charles-de-Bellechasse – 250 employés) Baronet inc. (Ste-Marie – 250 employés), Meuble Villageois inc. (Saint-Benoît-Labre – 250 employés) ou Meubles Morigeau inc. (St-François – 200 employés)

Enfin, la sélection du créneau repose également sur un fort consensus régional, établi lors du Sommet socio-économique régional de mars 2002, identifiant le créneau comme l'un des secteurs d'excellence de la région de la Chaudière-Appalaches.

- 2.4 Le créneau des **Textiles techniques**, pour lequel la région de Chaudière-Appalaches constitue un associé déterminant à la région du Centre-du-Québec, se caractérise par une base industrielle importante ainsi que la présence marquée d'infrastructures industrielles, de transport et de recherche.



La notion de *textiles techniques* fait référence aux *textiles* dont les propriétés liées à leur fonction sont de plus en plus importantes par rapport à leur apparence. Les matériaux les plus souvent utilisés dans les textiles techniques sont le polyester, le nylon, le polypropylène et l'aramide. Leurs applications les plus importantes se retrouvent dans le matériel de transport, les procédés industriels, les soins de santé et d'hygiène, la construction, la protection des individus, l'environnement et les articles de sports et de loisirs. Les textiles techniques destinés aux secteurs industriels constituent de loin le marché le plus développé par les entreprises de la région de la Chaudière-Appalaches. Le marché des textiles pour les équipements sportifs et récréatifs pourrait également être un débouché pour les entreprises de la région, notamment grâce à des alliances avec les multinationales du secteur.

L'industrie des textiles dans son ensemble forme un des plus importants maillons de l'économie régionale, que ce soit en terme d'emploi (4,4 % de l'emploi régional), de revenu (4,2 % de la production manufacturière régionale) ou d'exportations (5,5 % des exportations régionales hors Québec). Par contre, les sous-secteurs plus traditionnels (textiles ménagers, produits textiles de consommation) sont particulièrement affectés par le nouvel environnement économique mondial (ententes de libre-échange, mondialisation des marchés, entrée de la Chine dans le secteur, etc.). Les textiles techniques représentent le secteur démontrant la meilleure perspective, avec un taux de croissance annuel prévu de l'ordre de 3 %. Les textiles techniques les plus porteurs résident dans les non-tissés et les tissus enduits. Le créneau des textiles techniques évolue rapidement pour ainsi devenir une activité particulièrement novatrice.

On retrouve dans la région de nombreuses entreprises phares du secteur dont les Textiles Du-Ré ltée (St-Éphrem-de-Beauce et St-Victor - 486 employés), ADS-Textel inc. (Saint-Elzéar - 215 employés), Lainages Victor inc. (Saint-Victor -200 employés) et Victor Innovatex inc. (Saint-Georges - 113 employés), Régitex inc. (Saint-Joseph-de-Beauce - 140 employés), Textiles Cavalier inc. (Saint-Georges - 125 employés), Filature Lemieux inc. (Saint-Éphrem - 100 employés) et Poly Extrusion inc. (Saint-Georges - 100 employés).

Enfin, l'appui au développement du secteur des textiles fait l'objet d'un fort consensus régional, tel que démontré par les quelques 250 participants du Sommet socio-économique régional de mars 2002 qui ont identifié cette industrie parmi les 10 secteurs d'excellence de la Chaudière-Appalaches.

2.5 Le créneau des **technologies environnementales reliées à la production et à la transformation animale**, pour lequel la région Chaudière-Appalaches reconnaît le caractère émergent, se caractérise par un bassin fort d'entreprises en production animale ainsi que des institutions de recherche et développement associées.

Le créneau s'appuie sur l'incontournable fait que le développement durable de la production animale dans la région dépend directement de la capacité régionale à disposer adéquatement des déjections animales, en particulier celles provenant des productions dites sans sol (porc, volaille et œufs).

La région de Chaudière-Appalaches regroupe le plus grand nombre d'entreprises porcines au Québec, produisant 30 % de tout le porc québécois, ainsi que le deuxième plus grand nombre de producteurs avicoles au Québec. Les trois plus grandes entreprises de transformation de viande au Québec ont leurs principales places d'affaires dans la région, soit Olymel, le Groupe Brochu et le Groupe Breton. En tout, cette industrie emploie plus de 5 000 personnes (12,9 % de l'emploi régional) et représente 12 % du PIB régional.

La capacité de support des sols en phosphore contenu dans les fumiers est largement dépassée dans la région. Cet excédent représente 75 % des surplus de fumier au Québec. Le développement de technologies permettant le traitement des lisiers pourrait permettre de créer des sous-produits pouvant être exportés et utilisés à titre de fertilisants dans d'autres régions ou à l'extérieur du Québec, en plus de doter la région d'une expertise nationale en la matière.

Quelques technologies de traitement de fumier sont présentement à l'essai dans la région (Biosor, Biomax, Séquencia, Biofertile) ce qui en fait une leader quant au nombre de procédés de traitement actuellement en développement au Québec (environ 50 %). Par ailleurs, l'Institut national de recherche et développement en agroenvironnement (IRDA) est actuellement à la recherche de partenaires régionaux pour l'établissement d'une plate-forme expérimentale en agroenvironnement à Saint-Lambert qui permettra d'accompagner les promoteurs actuels et futurs. Le système d'innovation se complète par la présence d'établissements post-secondaires spécialisés (Lévis-Lauzon : gestion et exploitation de l'entreprise agricole), de formation technique et professionnelle (Montmagny : boucherie, Côte-du-Sud : centre de formation agricole) ainsi que plusieurs établissements misant sur l'innovation : Centre d'excellence en production porcine, Génétiporc, Agrior (gestion du fumier), Envirogain.



Enfin, le consensus régional des différents intervenants régionaux en ce qui concerne la création d'un pôle national d'excellence en agroenvironnement est un avantage indéniable permettant le positionnement de la région dans le domaine des technologies environnementales liées à la production et à la transformation animale.

3. LE TERRITOIRE VISÉ

- 3.1 Cet ACCORD vise la région de la Chaudière-Appalaches;
- 3.2 Son champ d'intervention pourra toutefois rayonner dans d'autres régions du Québec, disposant de potentiels particuliers pouvant contribuer au développement de créneaux d'excellence identifiés par d'autres régions du Québec et souhaitant participer à ce développement ;
- 3.3 La région de la Chaudière-Appalaches pourra à son tour contribuer au développement de créneaux d'excellence dont le leadership sera assumé par d'autres régions du Québec.

4. DESCRIPTION DES CIBLES VISÉES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT

Tant au niveau de la **création d'emploi** ou de l'**emploi total**, de la **croissance des exportations** et de la **création d'entreprises**, le Comité régional ACCORD de la région de la Chaudière-Appalaches positionnera ses objectifs lors d'une deuxième étape en collaboration avec la SGF, le ministère du Développement économique et régional et les autres ministères et organismes concernés. Ces objectifs seront précisés dans le plan d'action qui fera l'objet de l'entente finale ACCORD.

5. LE PLAN DE TRAVAIL

Le plan de travail menant à la signature d'une entente finale ACCORD se réalisera selon l'échéancier suivant :

Formation et convocation de comités de créneau pour chacun des créneaux retenus	⇒	Automne 2003
Réalisation des études de tendances, opportunités et d'étalonnage (benchmarking) international	⇒	Automne 2003
Élaboration de la stratégie de développement des créneaux d'excellence et confection de plans d'action détaillés	⇒	Automne 2003
Identification de projets d'investissements concrets en lien avec les créneaux	⇒	Février 2004
Signature des ententes finales ACCORD	⇒	Mars 2004

6. LES ENGAGEMENTS RESPECTIFS DES PARTENAIRES DANS LE CADRE DE L'ENTENTE DE PRINCIPE ACCORD

6.1 LES ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Le GOUVERNEMENT s'engage à :

- Soutenir l'ensemble de la démarche ACCORD, en confiant au ministère du Développement économique et régional l'animation et le soutien technique de cette démarche;
- Supporter la vision renouvelée du développement régional reposant sur la capacité de la région à innover, à s'adapter en permanence, à se mobiliser et à se démarquer dans un domaine spécifique qui lui permet de développer son image de marque, sa qualité de vie et de relever le défi de la mondialisation;
- Mettre à contribution l'expertise sectorielle disponible au sein des ministères concernés pour les créneaux d'excellence identifiés au cours de cette démarche et mobiliser l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux pour mettre en place les conditions de développement de ces créneaux d'excellence, autant sur le plan social qu'économique.



6.2 LES ENGAGEMENTS DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

Le SGF s'engage à :

- Apporter un soutien technique dans le processus d'identification et de validation des créneaux d'excellence et de leurs composantes;
- Participer aux opérations d'analyse de la situation, de positionnement sur les marchés et d'étalonnage des besoins spécifiques pour positionner de façon concurrentielle les créneaux d'excellence retenus.

6.3 LES ENGAGEMENTS DU COMITÉ RÉGIONAL ACCORD

Le COMITÉ RÉGIONAL ACCORD s'engage à :

- Maintenir en place un comité régional composé des principaux leaders issus des entreprises, des entrepreneurs civiques de la région et du responsable du bureau régional du ministère du Développement économique et régional. Ce comité devra notamment voir à intégrer le résultat des démarches de réflexion déjà réalisées en regard du développement de la région de la Chaudière-Appalaches;
- D'explorer le potentiel de développement des créneaux de l'Oléochimie, du Matériel de transport, des Produits métalliques ainsi des Technologies acéricoles pour lesquels les travaux d'évaluation doivent se poursuivre en région.
- Assurer la mobilisation des acteurs régionaux concernés, soit les gens d'affaires, les institutions de recherche et d'enseignement, les leaders régionaux et autres partenaires particuliers à la région de la Chaudière-Appalaches en vue de contribuer à la réalisation de la démarche;
- Mettre à jour leur plan de travail, au plus tard un mois après la signature de la présente entente;
- Réaliser les activités permettant de développer les créneaux d'excellence retenus, par le biais du comité régional ACCORD, selon le plan de travail présenté dans cette entente.

6.4 LES ENGAGEMENTS CONJOINTS

Le GOUVERNEMENT, la SGF et le COMITÉ RÉGIONAL ACCORD de la région de la Chaudière-Appalaches s'engagent à :

- Désigner le président du comité régional comme porte-parole officiel du comité de la région de la Chaudière-Appalaches. Le soutien-conseil est assuré par la directrice, Communications et relations publiques à la Société générale de financement du Québec ainsi que par la personne responsable des communications au ministère du Développement économique et régional;
- Ne faire aucune communication publique se rapportant à la démarche ACCORD et aux résultats qui en découlent sans le consentement des autres signataires de l'entente;
- Assurer la confidentialité des renseignements dont l'accessibilité est assortie d'une ou de plusieurs restrictions prévues par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1, ci-après citée « Loi sur l'accès ») dont, notamment les renseignements ayant des incidences sur les relations intergouvernementales, sur l'économie, sur l'administration de la justice et la sécurité publique, sur les décisions administratives ou politiques ou sur la vérification, ainsi que tous les renseignements nominatifs au sens de la Loi sur l'accès, et ce, sans limite de temps et à s'assurer que tous les membres du comité régional ACCORD soient liés par cet engagement.

7. LES ENGAGEMENTS DU CONSEIL RÉGIONAL DE CONCERTATION ET DE DÉVELOPPEMENT DANS LE CADRE DE L'ENTENTE DE PRINCIPE ACCORD

- Conformément à sa mission d'interlocuteur privilégié du gouvernement en matière de développement régional et conformément à son mandat régional de concertation et de planification le Conseil régional de concertation et de développement s'engage à produire les avis nécessaires au Comité régional ACCORD ainsi qu'à contribuer, par les moyens qui lui sont confiés, à la mise en œuvre des créneaux d'excellence identifiés par la région;
- Assurer les mêmes conditions de confidentialité des renseignements que celles citées au point 6.4.



8. LES CONDITIONS PRÉALABLES À LA SIGNATURE DE L'ENTENTE FINALE ACCORD

Quatre éléments sont requis en vue de la signature de l'entente finale ACCORD, soit :

- Une analyse des déterminants de la compétitivité régionale et de la capacité d'innovation des créneaux d'excellence retenus;
- L'étalonnage international, le positionnement sur les marchés, et le plan de démarchage d'investissements potentiels;
- L'identification de projets porteurs comportant des dimensions économiques, sociales et culturelles;
- L'adoption, par l'ensemble des parties, d'un plan d'action à court, moyen et long terme pour chacun des créneaux d'excellence à être développés;

L'entente finale ACCORD pourra être signée globalement pour l'ensemble des créneaux retenus par la région ou par volet, pour chacun d'entre eux indépendamment l'un de l'autre.

9. LES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE L'ENTENTE DE PRINCIPE ACCORD

9.1 LA DURÉE DE L'ENTENTE DE PRINCIPE ACCORD

L'entente de principe ACCORD entre en vigueur au moment de sa signature par les parties et se termine lorsque l'ensemble des créneaux d'excellence retenus par les parties comme pouvant faire l'objet de la démarche ACCORD auront fait l'objet de la signature d'une entente finale ACCORD ou, au plus tard, deux ans après sa signature par l'ensemble des parties.

9.2 LES MODIFICATIONS À L'ENTENTE DE PRINCIPE ACCORD

L'entente de principe ACCORD pourra être modifiée avec le consentement de l'ensemble des parties signataires. Un projet de modification proposé par une des parties devra être communiqué, par écrit, aux autres parties. Celles-ci transmettront leur réponse concernant l'objet de la demande dans un délai de 45 jours.

9.3 LES COMMUNICATIONS ENTRE LES PARTIES

Aux fins du présent ACCORD, les parties conviennent que les communications, par écrit, entre elles, seront acheminées de la façon suivante :

Pour le GOUVERNEMENT : À l'attention de Monsieur David Lesage
Coordonnateur régional
Ministère du Développement économique et régional
Bureau régional de la Chaudière-Appalaches
1055, boulevard Vachon Nord, bureau 1
Sainte-Marie (Québec) G6E 1M4

Pour le COMITÉ RÉGIONAL ACCORD : À l'attention de monsieur Pierre-Maurice Vachon
Président du comité régional ACCORD
534, rue Nadeau
Sainte-Marie (Québec) G6E 3B4

Pour la SGF : À l'attention de monsieur Richard Fredette
Vice-président
Planification et développement en région
Société générale de financement du Québec
600, de la Gauchetière Ouest - bureau 1700
Montréal (Québec) H3B 4L8



**Pour le CRCD de
Chaudière-Appalaches :**

À l'attention de monsieur Réal Laverdière
Président
Conseil régional de concertation et de développement
de Chaudière-Appalaches (CRCD)
25, boulevard Taché Ouest, bureau 102
Montmagny (Québec) G5V 2Z9

9.4 L'OUVERTURE À D'AUTRES PARTENAIRES

D'autres partenaires pourront se joindre à la présente entente de principe ACCORD dans la mesure où l'ensemble des parties qui en sont signataires les jugent à propos. L'association de ces nouveaux partenaires pourra se faire par le biais d'un avenant signé par l'ensemble des parties associées à la présente entente de principe ACCORD et par les nouveaux partenaires qui s'y ajouteront.



SIGNATURES

EN FOI DE QUOI, les parties reconnaissent avoir lu et accepté toutes et chacune des conditions de ce protocole et les représentants dûment autorisés ont apposé leur signature.

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

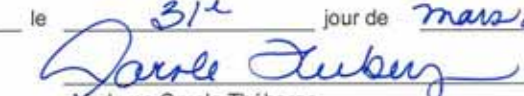
Signé à _____ le _____ jour de _____


Monsieur Michel Audet
Ministre du Développement économique et régional

Signé à Québec le 13^e jour de janvier 2004



Madame Nathalie Normandeau
Ministre déléguée au Développement régional et au
Tourisme

Signé à _____ le 31^e jour de mars 2004


Madame Carole Thériault
Ministre responsable de la Chaudière-Appalaches

LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FINANCEMENT DU QUÉBEC

Signé à _____ le Vingt-troisième jour de mars 2004


Monsieur Henri A. Roy
Président-directeur général par intérim

LE COMITÉ RÉGIONAL ACCORD DE LA RÉGION DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES

Signé à St-Maurice le 13^e jour de Avril 2004


Monsieur Pierre-Maurice Vachon
Président

LE CONSEIL RÉGIONAL DE CONCERTATION ET DÉVELOPPEMENT DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES à titre de partenaire associé

Signé à Montmagny le 31 Mars jour de 2004


Monsieur Réal Laverdière
Président